

Conseil Municipal du 28 Août 2017

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 28 Août 2017 à 19 h 00 dans la salle de la mairie.

Ordre du Jour :

- Droits de préemption
- Convention Service Commun Autorisation des droits des sols (Avenants)
- Délégation de service public de l'eau potable Avenant N°1
- Cession du Département à la Commune
- Marché de travaux : Route d'Anduze (AEP)
- Présentation rapport sur le projet de mutualisation des services avec Alès Agglomération
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Auvray Nelly, Carrasco Sylvie, Durand Philippe, Fernandes Annie, Fraisse Bruno, Anne Linssolas, Levailant Jean-Pierre, Roblin Christine, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Torreilles Eric, Veyrat Bernard.

Excusés : Aubrun Maryline, Berbon Evelyne, Bignolles Martine, Eva Bonnaure, Stéphane Manoël, Trillon Christian,

Secrétaire : Eric SAINT PIERRE

Compte rendu affiché le 4-09-2017

La séance est ouverte à 19h00

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Augmentation de loyers, et choix du fournisseur de panneaux.

Le Conseil donne son accord pour le rajout de ces points à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°2017-061

Convention Service Commune Autorisation des droits des sols

M. le Maire rappelle qu'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes membres d'Alès agglomération a été créé afin de suppléer au désengagement de l'Etat. La Commune de Lézan adhère à ce service par convention depuis le 1^{er} juillet 2015.

Considérant qu'après plusieurs mois de fonctionnement des améliorations ont été apportées au service, et des ajustements tarifaires ont dû être réalisés.

Considérant que suite à la fusion de la Communauté d'Alès Agglomération et de communautés de Commune Vivre en Cévennes, Pays Grand Combien et Hautes Cévennes, la Communauté d'Alès Agglomération en tant que nouvelle personne juridique se substitue aux anciens EPCI.

Deux avenants sont venus préciser ou modifier certaines des modalités ou tarifs de la convention initiale.

Où cet exposé le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant N°1 et N°2 de la convention d'adhésion de la Commune de Lézan au service commune d'instruction des autorisations du droit des sols d'Alès Agglomération.

Délibération N°2017-062

Avenant N°1 au contrat de délégation du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par contrat d'affermage en date du 27 juin 2006 enregistré en Sous-Préfecture le 20 juillet 2006, la Commune de Lézan a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société de Distribution d'Eau Intercommunale dénommée depuis le 10 octobre 2016 « SUEZ Eau France ». La date d'échéance était fixée au 31 décembre 2017.

Il rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération « Alès Agglomération » prévu pour le 1er janvier 2019, il convient d'assurer la pérennisation du service.

Compte tenu de l'évolution prochaine de l'organisation administrative du territoire, de la nécessaire concertation avec les futures instances de compétence et afin de procéder dans les meilleures conditions aux études nécessaires à la définition des options qui seront présentées aux élus pour définir les modes de gestions futurs, la commune de Lézan souhaite prolonger le contrat d'un an ce qui fixe l'échéance du contrat au 31 décembre 2018, sauf résiliation anticipée.

En conséquence, la Commune de Lézan et la société « SUEZ Eau France » sont convenues d'adapter les clauses du contrat d'affermage par avenant N°1.

Oui cet exposé, le Conseil après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat de délégation du service public d'eau potable prorogeant la date d'échéance au 31 décembre 2018 sauf résiliation anticipée.

Une ampliation de l'avenant n°1 sera annexée à la présente délibération.

Délibération N°2017-063

Cession du Département à la Commune

M. le Maire indique qu'en vue de l'implantation d'un poste de relevage d'acquérir un terrain d'une superficie de 75 m² issu de la parcelle cadastrée section AK N°272 appartenant au conseil départemental du Gard.

Le Département a donné un avis favorable à notre demande d'acquisition. La valeur de ce terrain a été fixée à 75 € par le service de France Domain, cependant le bien acquis étant destiné à un équipement communal, le Département décide de nous le céder pour l'Euro Symbolique.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir ce terrain d'une superficie de 75 m² à prendre sur la parcelle cadastrée AK N°272, dans les conditions fixées par le Conseil Départemental,
- Autorise M. le Maire à signer tous actes ou à intervenir

Délibération N° 2017-064

Marché de travaux : Alimentation en eau potable – Route d'Anduze

Philippe Talagrand expose au Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sont programmés sur la Route d'Anduze.

Une consultation a été effectuée conformément à la délibération n°2017-047 du 10 avril 2017. Cinq entreprises ont répondu.

Conseil Municipal du 28 Août 2017

- BENOI René et Fils	52 077.00 € HT
- SRC	56 810.25 € HT
- VIDAL FRERES	60 779.50 € HT
- LACOMBE BONNET	61 101.00 € HT
- SGTP	57 919.50 € HT

Le Conseil après avoir délibéré décide de retenir la proposition de l'entreprise BENOI René et Fils moins disant, pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur la Route d'Anduze, pour un montant de 52 077.00 € HT.

Il autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles ou à intervenir.

Avis sur le Rapport sur le Projet de mutualisation des services

M. le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil sur le rapport sur le projet de mutualisation des services qui avait été joint à la convocation à la présente réunion.

Ce rapport, après un rappel de la réglementation en vigueur, de la méthode de concertation entre les communes membres présente à l'aide de fiches détaillées les différentes pistes de mutualisation des services pouvant être mises en place entre 2017 et 2020.

Le conseil émet un avis favorable sur le Projet de mutualisations des services.

Délibération N°2017-064 ***Augmentations de loyers***

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide l'unanimité d'augmenter comme suit les loyers ci-après :

Loyer de M. Christian GERARD, 1 Place de l'Enclos :

Loyer non augmenté depuis le 01.09.2016, indice de référence 1^{er} trimestre :

483.62 € x 0.51 % (2.46 €) soit 486.08 € + 11 € d'avance sur charges mensuelles ordures ménagères, soit 497.08 € applicable à compter du 1^{er} août 2017.

Loyer de M. et Mme Nicolas ANDREU, 70 Rue Max Fournier :

Loyer non augmenté depuis le 01.09.2016, indice de référence 2^{ème} trimestre :

700.00 € x 0.75 % (5.25 €) = 705.25 € + 15 € charges OM soit 720.25 € applicable au 1^{er} septembre 2017.

Loyer de Mme Anne-Marie CILLIS, 5 Allée de la Gare :

Loyer non augmenté depuis le 01.09.2016, indice de référence 2^{ème} trimestre :

282.14 € x 0.75 % (2.11 €) = 284.25 € + 9 € charges OM soit 293.25 € applicable au 1^{er} septembre 2017.

Conseil Municipal du 28 Août 2017

Délibération N°2017-065 **Choix du Fournisseur panneaux de police**

Il est nécessaire de renouveler ou d'acquérir des panneaux de police de circulation.
Trois devis ont été demandés auprès de trois fournisseurs différents :

- Adéquat	704.40 € TTC
- ACS	812.40 € TTC
- ALEC	884.58 € TTC

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir l'offre de l'entreprise ADEQUAT, moins disant, pour un montant de 704.40 € TTC.

Informations

Lézan Trail : Un trail est organisé (course de 10 km – marche de 6 km et repas) par cette association en soutien à la petite Inès et sa famille. La Municipalité tient à soutenir cette manifestation qui aura lieu le 10 Septembre prochain. Les inscriptions sont prises auprès de Lézan Bricolage.

Château : Le projet d'installation d'un restaurateur au Château est toujours d'actualité. De futures rencontres sont prévues

Traversée du Village : Le commencement des travaux de la première tranche de l'aménagement de la traversée est prévu pour le premier trimestre 2018.

Questions diverses

Eclairage Public : Annie Linssolas demande s'il est possible d'éteindre une partie de l'éclairage public sur la Place des fêtes afin d'éviter les nuisances sonores occasionnées par les parties de pétanque tardives. M. le Maire indique que dans le cadre du projet de réduction de l'éclairage public ce point sera étudié. Bernard Veyrat souligne qu'une coupure individuelle est possible.

Stationnement Handicapés :

- devant la Mairie : Annie Linssolas souhaiterait qu'elle soit déplacée car elle n'est pas pratique. Un nouvel emplacement sera étudié.
- En face pharmacie : l'emplacement réservé à cet effet est à repeindre.

Personnel Communal : Si les contrats aidés ne sont pas renouvelés, il va être difficile de faire fonctionner les services convenablement.

Insalubrité : Philippe DURAND informe que lors de la fête des personnes font leur besoin contre les murs du voisinage au lieu de se rendre aux toilettes publiques installées. Il serait souhaitable que les services techniques procèdent au nettoyage des lieux alentours après chaque manifestation. Le conseil donne son accord sur ce point.

Séance levée à 20 h 00

Conseil Municipal du 28 Août 2017

Signatures des membres présents à la séance du 28/06/2017

Eric TORREILLES

ASTIER Jean Louis

AUVRAY Nelly

CARRASCO Sylvie

DURAND Philippe

FERNANDES Annie

FRAISSE Bruno

LEVAILLANT Jean Pierre

LINSSOLAS Annie

ROBLIN Christine

SAINT PIERRE Eric

TALAGRAND Philippe

VEYRAT Bernard